

11 juillet 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTAREA

(Euronext Paris)

Par courrier du 10 juillet 2008, Stichting Pensioenfonds ABP (PO Box 2889, 6401 DJ Heerlen, Pays Bas) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 juillet 2008, par suite d'une acquisition d'actions ALTAREA, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALATREA et détenir 588 234 actions ALTAREA représentant autant de droits de vote, soit 7,36% du capital et 6,27% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 7 996 047 actions représentant 9 386 403 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.